

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 41815

présenté par

M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 23966 de M. Vallaud

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 3, après le mot :

« peuvent »,

insérer le mot :

« jamais ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.